



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/34

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, premier adjoint au maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	M. Denis GATEL
Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD	Mme Tiphany LANGOUMOIS
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY	M. Bruno VETTIER
M. Olivier BODIN	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE	M. Dominique DONNAINT
	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON

<i>Absents :</i>	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Yves RENAULT
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Pascal GUISSSET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Bertrand TANGUILLE	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Compte administratif « Croix Chevrel » 2021

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées par la présentation du compte administratif 2021 du budget Croix Chevrel.

Ce document :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, pour l'exercice 2021, les résultats se présentent comme suit :

SECTIONS	CREDITS OUVERTS (BP+DM)	REALISE
<u>Section de fonctionnement</u>		
- dépenses	800 000,00 €	649 000,00 €
- recettes	800 000,00 €	649 000,00 €
Résultat de l'exercice 2021		00,00 €
Résultat de clôture 2021		00,00 €
<u>Section d'investissement</u>	CREDITS OUVERTS (BP+ DM)	REALISE
- dépenses	800 00,00 €	649 000,00 €
- recettes	800 00,00 €	00,00 €
Résultat de l'exercice 2021		- 649 000,00€
Résultat de clôture 2021		- 649 000,00 €

Des extraits du compte administratif 2021 du budget Croix Chevrel sont joints (annexe 1.34), l'intégralité du document étant consultable en Mairie.

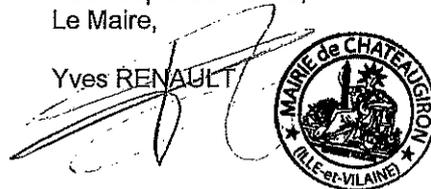
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L1612-13 et L 2121-31,
Vu le budget primitif 2021 approuvé par la délibération n°2021/03/15/50 en date du 15 mars 2021,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 05 Avril 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021 « Croix Chevrel » :

- en lui donnant acte de la présentation faite du compte administratif,
- en constatant que le compte administratif est conforme dans ses écritures au compte de gestion,
- en arrêtant les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 20006448300205

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VITRE

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : LA CROIX CHEVREL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	800 000,00	649 000,00	0,00	0,00	151 000,00
6015	Terrains à aménager	750 000,00	649 000,00	0,00	0,00	101 000,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		800 000,00	649 000,00	0,00	0,00	151 000,00

023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	800 000,00	649 000,00	0,00	0,00	151 000,00
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	800 000,00	649 000,00			151 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	800 000,00	649 000,00			151 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		800 000,00	649 000,00			151 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		800 000,00	649 000,00	0,00	0,00	151 000,00
--	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				
---	--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévus (2)	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	800 000,00	649 000,00		151 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	800 000,00	649 000,00		151 000,00
3555	Terrains aménagés	800 000,00	649 000,00		151 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		800 000,00	649 000,00		151 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		800 000,00	649 000,00	0,00	151 000,00
--	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			
--	--	-------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		800 000,00	0,00	0,00	800 000,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
---	--	-------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			
--	--	-------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/35

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, premier adjoint au maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	M. Denis GATEL
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD	Mme Tiphany LANGOUMOIS
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE	M. Dominique DONNAINT
M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON

Absents :	Yves RENAULT
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS
Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Affectation des résultats « Croix Chevrel » 2021

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Il est rappelé que les résultats de clôture de l'exercice 2021 ci-dessous ont été repris en totalité par anticipation au moment du vote du budget primitif :

- un déficit d'investissement de 649 000,00 €

La reprise des résultats de l'année 2021 sur le budget 2022 se présentait donc comme suit :

- en excédent de fonctionnement (R 002) : 00,00 €
- en déficit d'investissement (D 001) : 649 000,00 €

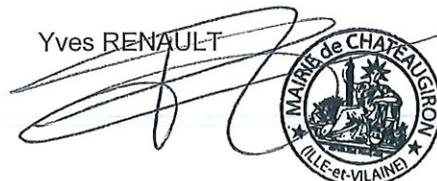
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 05 Avril 2022,
Vu l'exposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- entérine la reprise des résultats 2021 et leur affectation sur le budget « Croix Chevrel » 2022.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/36

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Date de convocation

19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Christian NIEL	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL
M. Bruno VETTER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY
M. Dominique DONNAINT	Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS
Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Indemnités de gardiennage des églises communales

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

La législation prévoit qu'une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Cette dernière peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Selon la circulaire ministérielle n°19 du 07 mars 2019 du ministère de l'intérieur (actuellement en vigueur), le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent à celui de 2021 à savoir :

- 479,86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Compte tenu de l'inflation et de l'engagement des bénévoles, il est proposé une évolution de 5 € des indemnités de gardiennage à l'exception de l'église de Veneffles :

- Eglise de Châteaugiron : 465 €
- Eglise de Veneffles : 120 €
- Eglise de Ossé : 210 €
- Eglise de Saint-Aubin du Pavail : 210 €

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le 05 MAI 2022

ID : 035-200064483-20220425-22_04_25_36-DE

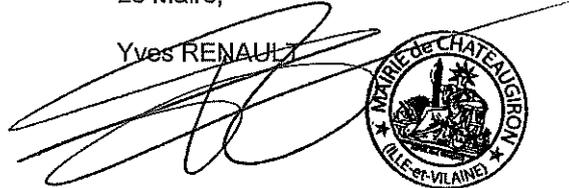
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,
Vu la circulaire n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,
Vu la circulaire ministérielle n°19 du 07 mars 2019 du ministère de l'intérieur,
Vu la délibération n°2022/03/21/29 du 21 mars 2022 portant approbation du budget primitif
« Commune » 2022,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 05 Avril 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal fixe à compter de l'année 2022 :

- Une indemnité de gardiennage de 465 € pour l'église de Châteaugiron, attribuée à la paroisse Saint-Luc en Pays de Châteaugiron.
- Une indemnité de gardiennage de 120 € pour l'église de Veneffles attribuée Mme GEFFRAUD France.
- Une indemnité de gardiennage de 210 € pour l'église de Ossé attribuée à M. LEPRETRE Jean-Claude.
- Une indemnité de gardiennage de 210 € pour l'église de Saint-Aubin du Pavail attribuée à Mme GIRARD Christiane.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/37

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Christian NIEL	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL
M. Bruno VETTIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY
M. Dominique DONNAINT	Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISSSET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS
Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Admission en non-valeur – Budget principal « Commune » 2022

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse. Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante, sur proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

La dernière approbation du Conseil Municipal date du 15 novembre 2021 pour un montant de 295,09 € d'admission en non-valeur pour des créances comprises entre 2009 et 2020.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en avril par le comptable public. Ces états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Commune 2022 la somme de 797,27 € qui se détaille comme suit :

2017	2018	2019	2020	2021
6,60 €	239,72 €	24,26 €	51,25 €	475,44 €

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

05 MAI 2022

ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_37-DE

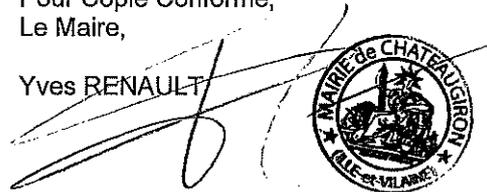
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Commune » 2022,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 05 Avril 2022,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public pour le budget « Commune » 2022.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/38

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Date de convocation

19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Christian NIEL	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL
M. Bruno VETTER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY
M. Dominique DONNAINT	Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS
Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Admission des créances éteintes

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Par courrier en date du 4 avril 2022, le service de gestion comptable de Vitré a communiqué un état de titres irrécouvrables.

Le Comptable public y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite une décision d'effacement de dette validée la commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine en date du 23 décembre 2021.

Ainsi, ce dernier demande de présenter ce dossier au Conseil municipal pour validation de l'admission des créances éteintes.

Les créances concernées d'un montant de 58,65 € seront imputées en dépense à l'article 6542 intitulé « Créances éteintes » du budget commune.

Ces créances se répartissent comme suit :

Année	2021
Montant	58,65 €

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées. Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu l'état de situation présenté par Madame le Comptable public,
Vu la décision de la Commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine en date du 23/12/2021,
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 05 Avril 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- éteint les créances présentées ci-dessous sur demande de Madame Le Comptable public
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a landscape, surrounded by the text 'MAIRIE DE CHATEAUGIRON' at the top and 'ILLE-ET-VILAINE' at the bottom, separated by two stars.



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/39

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Christian NIEL	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL
M. Bruno VETTIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY
M. Dominique DONNAINT	Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE

<u>Absents :</u>	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISSET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS
Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Tarifs municipaux « Divers » 2022 – Création de tarifs pour la vente de magnets

Rapporteur : Yves RENAULT

Dans le cadre de la politique de communication, certains objets publicitaires à l'effigie de Châteaugiron (cartes postales, affiche, tasse...) sont en vente auprès de l'office de tourisme, au centre d'art les 3 CHA ainsi qu'à l'accueil de la mairie.

Pour 2022, la ville propose d'étoffer l'offre d'objets publicitaires avec la vente de magnets.

Conformément à la législation en vigueur, la création de nouveaux tarifs doit être validée par le conseil municipal.

Ainsi, il est proposé la création du tarif suivant :
-Vente de magnets au prix de 3,00€ l'unité

La grille tarifaire recensant la totalité des tarifs est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.39).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2022/02/21/08 du Conseil municipal en date du 21 février 2022 qui approuve les tarifs « divers » 2022,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 05 Avril 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide la création du nouveau tarif présenté ci-dessus
- approuve les tarifs « divers » pour l'année 2022 applicables à compter du 25 avril 2022.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT



TARIFS MUNICIPAUX
 en vigueur à compter du 25 avril 2022
 DCM du 25 avril 2022

NATURE DU TARIF		2022
VENTE DE FOIN	La botte	32,00 €
CONCESSION DANS LES CIMETIERES	Emplacement adulte (2m ²)	
	15 ans	126,00 €
	30 ans	251,00 €
	Emplacement enfant de moins de 7 ans (1m ²)	
	15 ans	64,00 €
	30 ans	126,00 €
	Emplacement mini concession pour une cinéraire (1 m ²)	
	10 ans	43,00 €
	15 ans	64,00 €
COLUMBARIUM	Case	
	10 ans	136,00 €
	15 ans	190,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	17,30 €
	Soliflore	72,00 €
CAVURNE	Plaqué	72,00 €
	10 ans	136,00 €
	15 ans	190,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	17,30 €
CREUSAGE DES FOSSES DANS LES CIMETIERES	FOSSE de 1,50 m	106,00 €
	FOSSE de 2,00 m	156,00 €
	FOSSE pour enfant de moins de 7 ans	59,00 €
VACATIONS FUNERAIRES	Pose de scellés	25,00 €
LOCATION DU CAVEAU PROVISOIRE	Forfait de 0 à 6 mois	33,00 €
VENTE DE CAVEAU	Caveau	450,00 €
DROIT DE PLACE	Camions de déballage (semi-remorque)	31,00 €
	Droit fixe	2,70 €
	+ redevance au mètre linéaire	0,45 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur	2,00 €
	Droit fixe- uniquement pour marché hebdomadaire commune déléguée Ossé	1,35 €
	+ redevance au mètre linéaire- uniquement pour marché hebdomadaire commune déléguée Ossé	0,25 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur- uniquement pour marché hebdomadaire commune déléguée Ossé	1,00 €
	Cirque <200m ² + branchement-par jour de présence	14,60€+9,60€
	Cirque >200m ² + branchement-par jour de présence	28,80€+18,80€
TERRASSES DE CAFES	Le mètre carré par saison du 01/04 au 15/10 -Zone A	10,50 €
	La place de stationnement - saison du 01/04 au 15/10	62,30 €
	Le mètre carré à l'année - Zone A	17,70 €
	La place de stationnement à l'année	124,00 €
GITE D'ETAPE	Nuitée par personne (12h - 12h)	10,90 €
	De 12h à 14h	4,05 €
	De 10h à 16h	7,20 €
	Panier de bois supplémentaire pour feu dans cheminée	3,30 €
JARDINS FAMILIAUX COMMUNE DELEGUEE DE OSSE	Tarifs pour 50 m ²	19,00 €
DISQUE DE STATIONNEMENT	L'unité	1,00 €
PHOTOCOPIES	Dans le cadre de la communicabilité des documents administratifs :	
	Copie simple A4 NB	0,15 €
	Copie simple A4 Couleur	0,75 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 NB	0,25 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 Couleur	1,25 €
	Copie recto-verso A3 NB	0,50 €
	Copie recto-verso A3 Couleur	2,50 €
	CD-rom	2,75 €
	Autres copies :	
	Copie simple A4 NB par page	0,25 €
	Copie simple A4 Couleur	1,25 €
	Copie simple format A3 NB par page	0,50 €
	Copie simple format A3 Couleur par page	2,50 €
	Copie A4 NB aux associations castelgironnaises au-delà du contingent gratuit	0,15 €
	CD-rom	10,00 €
LOCATION DE MATERIEL	Urne ou isoiloir - l'unité, par semaine	27,50 €
	Vitrine- l'unité, par semaine	28,50 €
	Caution pour une urne	100,00 €
LOCATION TABLES ET CHAISES	Jusqu'à 5 tables et 20 chaises pour 3 jours	31,50 €
	Au dessus	
	par table supplémentaire	3,30 €
	par lot de 4 chaises supplémentaires	3,30 €
	Caution par réservation	100,00 €
LOCATION DE BARRIERES	Ass locales et communes de la CCPC et du Canton	Gratuit
	Autres : par barrière, avec un minimum de 20 barrières	0,85 €
LOCATION DE PODIUM	Associations locales	Gratuit
	Communes de la CCPC et du Canton	125,00 €
	Caution	155,00 €
CLEFS POUR ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Les trois premières	Gratuit
	Clé supplémentaire	39,00 €
TRANSPONDEUR/BADGES tarif de location du 1er septembre au 5 juillet	5 premiers badges	Gratuit
	5 badges suivants (du 6 ^{ème} au 10 ^{ème})- par an et par badge	2,80 €
	10 badges suivants (du 11 ^{ème} au 20 ^{ème})- par an et par badge	5,30 €
	Badges suivants (à partir du 21 ^{ème})-par an et par badge	10,70 €
	Facturation non restitution badge	56,00 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	Forfait par collecte réservée aux personnes âgées et PMR	
TAILLES DE HAIES, ELAGAGES		9,55 €

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le 05 MAI 2022

ID : 035-200064483-20220425-22_04_25_39-DE

CONTENEURS des déchets ménagers sur le domaine public en dehors des jours de collecte	Pénalité par jour	27,00 €
PRESTATION D'ENLEVEMENT ET DE NETTOYAGES DES DEPOTS SAUVAGES	Par prestation pour les ordures ménagères ou assimilé, encombrants ou autres dépôts sauvages	120,00 €
LIVRES	CHATEAUGIRON - Editions APOGEE	7,50 €
	HISTOIRE DE CHATEAUGIRON	6,00 €
	LEGOUX-MERIL	14,00 €
	de MAUNY	19,00 €
	Les 2 volumes	12,00 €
	PEINTRES TCHEQUES	20,00 €
	CARNETS DE VOYAGES PEINTRES RUSSES -édition Ouest France	12,00 €
	PEINTRES JAPONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE	6,00 €
	CHEKEPA EN BRETAGNE-édition Petites Cités de Caractère	12,00 €
	GRAPHISTES POLONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE	1,50 €
	POCHETTES PETITES CITES DE CARACTERE	7,50 €
	BALADE AU PAYS "LA VALLEE DE LA SEICHE"	45,00 €
	VILLE DE BRETAGNE, PATRIMOINE ET HISTOIRE	20,00 €
	INTUITIONS PHOTOGRAPHIQUES - G.DUSSAUD	5,00 €
	LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHATEAUGIRON RESTAUREE ET REVELEE	10,00 €
	ECHO- PIERRE GAUCHER	4,50 €
	CASTELGIRONNAIS SPECIAUX	14,00 €
	MES PETITES CITES DE CARACTERE EN BRETAGNE - édition Locus Solus	
CENTRE D'ART LES 3 CHA	Badge	2,00 €
	Marque-page	2,00 €
	Affiche d'exposition (l'unité)	2,00 €
	Cartes postales (le lot de 6)	5,00 €
	Cartes postales d'exposition (l'unité)	2,00 €
	Sac en coton/cabas (l'unité)	5,00 €
	Que sais-je ? L'art contemporain d'Anne Cauquefin	9,00 €
	Que sais-je ? L'art médiéval de Xavier Barral I Altet	9,00 €
	Carnet de notes grand format 14,8x21cm (l'unité-2 modèles chapelle)	4,00 €
	Carnet de notes petit format 10,5x15cm (l'unité-4 modèles 4 expositions)	3,00 €
	Sculpture de Pierre Gaucher- Chute de l'ouvrage in situ (l'unité)	10,00 €
	Livre pour enfant "L'Histoire de fart en 21 chats"	16,50 €
	Livre "Peintures monumentales de Bretagne"	39,00 €
OBJETS "SOUVENIRS"		
Carte postale	L'unité	1,00 €
Affiche	L'unité	3,00 €
Tasse	L'unité	6,00 €
Sac "tote bag"	L'unité	6,00 €
Magnét	L'unité	3,00 €
MILLENAIRE		
Oriflamme	L'unité	15,00 €
	Le lot de 2	28,00 €
Timbre-poste	L'unité	0,73 €
Tee-shirt	L'unité	5,00 €
DVD film	"Un millénaire peut en cacher un autre"	12,00 €
PRISE EN CHARGE DES CHIENS ERRANTS	Forfait de prise en charge	70,00 €
PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Par logement- commune nouvelle	812,00 €



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/40

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Christian NIEL	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL
M. Bruno VETTIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY
M. Dominique DONNAINT	Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS
Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Tarifs « Annonceurs » pour les séances du cinéma de plein air

Rapporteur : Jean-Claude BELINE

Depuis plusieurs années, la ville de Châteaugiron propose, au mois de juillet, des séances gratuites et ouvertes à tous de cinéma plein air dans la cour du château. Pour cette nouvelle édition, deux séances seront proposées.

A l'instar des encarts publicitaires dans le Magazine municipal, un affichage d'encarts publicitaires est proposé aux commerces et entreprises qui le souhaitent sous forme d'un petit film projeté avant les séances.

Il est proposé un tarif par séance, dégressif en fonction du nombre de séances choisies :

Nombre de séances	Montant par séance	Montant total
1	330 €	330 €
2	300 €	600 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2018/05/14/20 du Conseil municipal en date du 14 mai 2018 qui approuve les tarifs en vigueur des annonceurs pour les séances de cinéma plein air,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 05 Avril 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la grille tarifaire pour les annonceurs dans le cadre des séances de cinéma de plein air, applicable à compter du 1^{er} juin 2022.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/41

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Christian NIEL	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL
M. Bruno VETTER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY
M. Dominique DONNAINT	Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE

Absents :	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS
Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : ZAC de l'Yaigne – Participation pour raccordement d'un terrain

Rapporteur : Denis GATEL

Dans le cadre de l'aménagement de la tranche 3 de la ZAC de l'Yaigne, les propriétaires d'un terrain situé à proximité du périmètre de la ZAC de l'Yaigne ont sollicité la commune afin de pouvoir raccorder ce dernier en même temps que les travaux de viabilisation et bénéficier d'un accès direct sur la ZAC de l'Yaigne.

Conformément aux négociations établies entre les parties, ces travaux réalisés par la commune seront refacturés aux propriétaires.

Ainsi, selon les conditions tarifaires des marchés publics signés avec les entreprises de travaux, le maître d'œuvre, le cabinet Meignan, a calculé les coûts d'aménagement de ce terrain à 13 360,17€.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 03 Février 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la refacturation des travaux de raccordement à Monsieur et Madame Briantais pour un montant de 13 360,17€ HT.
- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette participation.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/42

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 32

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL
M. Christian NIEL	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

Absents :			
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE		Pascal GUISET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD	
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL		Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	
Bertrand TANGUILLE		Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN	
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT		Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS	
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN			

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Yves RENAULT

a) Création d'un grade d'Adjoint administratif

L'ouverture de la Maison Helena et sa gestion par le CCAS de la Ville de Châteaugiron nécessite la création d'un grade d'Adjoint administratif à temps non complet (17,5/35^{ème}) à compter de la nomination en stage au 1^{er} avril 2022 de l'agent contractuel recruté.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2022.

b) Mise à jour du tableau des effectifs suite aux arrivées et aux départs

Le départ à la retraite d'un agent des espaces verts et le départ par voie de mutation d'un agent de l'accueil nécessite de modifier les grades correspondant, au tableau des effectifs de la façon suivante :

Emplois actuels	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	Temps complet	01/07/2022
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	Temps complet	01/03/2022

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création des grades ci-dessus et la suppression des grades actuels.

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le **05 MAI 2022**

ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_42-DE

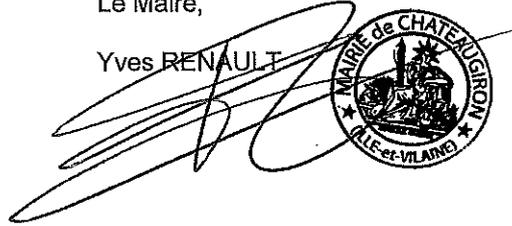
Vu le Code Générale des Collectivités,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2022.
- Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/43

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 32

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Denis GATEL	Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Christian NIEL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY	M. Bruno VETTER
M. Olivier BODIN	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE	M. Dominique DONNAINT
	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON

Absents :	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISSSET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Mme Françoise GATEL qui donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES
Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	Bertrand TANGUILLE
Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN	Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT
Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS	Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Ouverture les dimanches matins à la médiathèque les Halles

Rapporteur : Yves RENAULT

Sur les 7700 bibliothèques municipales en France, seules 135 ouvrent le dimanche, soit 1,75%. En Ille-et-Vilaine, hormis Rennes (Les Champs Libres) et Saint-Malo (la Grande Passerelle), les bibliothèques ouvertes le dimanche concernent des villes de moins de 10 000 habitants.

L'ouverture dominicale d'une médiathèque permet de toucher tous les profils de publics, puisqu'il s'agit précisément d'un jour chômé pour l'immense majorité des actifs. Il est d'ailleurs estimé que le tiers des usagers potentiels dominicaux ne pourrait pas venir à un autre moment (revue ABF, décembre 2010).

Dans leur « Voyage aux pays des bibliothèques » (2017), Erik Orsenna et Noël Corbin, sur la question des ouvertures d'une manière générale, et du dimanche en particulier, rapportent qu'elles doivent s'harmoniser naturellement à la « vie de la cité ».

Aucune des trois médiathèques de Châteaugiron (Les Halles, L'Odysée, et Phileas Fogg) ne propose une ouverture au public le dimanche, alors que la « vie de la cité » le dimanche matin en centre-ville de Châteaugiron, commune historique, l'encouragerait (environ 10 commerces ouverts).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de la « dotation de décentralisation » peut participer sur 5 ans à l'effort fourni par une collectivité dont la bibliothèque (équipement conforme aux recommandations du Ministère de la Culture) augmentera son amplitude horaire hebdomadaire et une ouverture dominicale, à hauteur de 60% les trois premières années, et 30% les deux dernières années.

L'ouverture le dimanche (matin) de la médiathèque Les Halles est un projet en concertation avec l'équipe des agents volontaires (des réflexions sont actuellement en cours pour une indemnité dominicale).

Le démarrage des ouvertures est envisagé à la rentrée de septembre 2022, les dimanches matins de 10h à 12h30.

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le 05 MAI 2022

ID : 035-200064483-20220425-22_04_25_43-DE

Vue l'avis favorable de la Commission Culture du mercredi 13 avril 2022,

Après en avoir délibéré à 26 Pour, 3 Contre (Olivier BODIN, Schirel LEMONNE) et 3 Abstentions (Dominique DONNAINT, Arnaud RADDE et Emeline HENON), le Conseil municipal :

- Approuve le projet de l'ouverture dominicale de la médiathèque Les Halles, de 10h à 12h30,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs et notamment dans le cadre de la dotation de la DRAC.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAUD

